

Mon enfant peut-il aller en milieu d'accueil ?

Les milieux d'accueil pour enfants seront ouverts

à partir du 4 mai pour :

- Les enfants de tous les parents qui **doivent travailler** en dehors de la maison (au moins un parent).
- Les enfants en **situation de vulnérabilité ou de difficulté** au sein du foyer, y compris **les parents isolés qui travaillent**.
- Les enfants pour lesquels **aucun autre accueil n'est possible**.

À partir du 18 mai, tous les enfants seront à nouveau les bienvenus !

Accords importants concernant la reprise :

- Mettez-vous d'accord avec votre milieu d'accueil pour savoir quand votre enfant pourra s'y habituer (à nouveau) et commencer.
- Une approche progressive et sûre est nécessaire. Le milieu d'accueil établira un planning à cet effet. Vous ne pourrez pas encore commencer dès le premier jour.

Qui ne peut pas aller en milieu d'accueil ?

- **Les enfants malades ne sont pas acceptés** en milieu d'accueil.
- Si votre enfant tombe malade en milieu d'accueil, venez le récupérer rapidement.

Accords pour amener et récupérer votre enfant :

- Dans la mesure du possible, **une seule et même personne** amènera et récupèrera l'enfant.
- Portez toujours **un masque buccal (ou autre)**.
- **N'entrez pas dans les espaces de vie** de votre milieu d'accueil.
- **Gardez vos distances et lavez-vous soigneusement les mains** avant d'amener et de récupérer votre enfant et dès le retour à la maison.

Plus d'informations : opgroeien.be/veelgestelde-vragen-coronavirus ou corona@opgroeien.be

